

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADÉMIE DE PARIS

**DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE EUROPEEN
LASERS MÉDICAUX**

**DES UNIVERSITÉS BARCELONE, BRUXELLES, CLERMONT-FERRAND,
GRENOBLE, LAUSANNE, LEUVEN, LILLE II, LYON I, NANCY, NANTES,
PARIS V, PARIS VI, PARIS XI, PARIS XII ET TOULOUSE III**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PIERRE ET MARIE CURIE certifie que

M. Aurélien PERROD, ,

*a subi avec succès, lors de la session du 03 Octobre 2016, les épreuves prescrites pour l'obtention du DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE
EUROPEEN LASERS MÉDICAUX.*

*Vu l'arrêté du 11 juillet 1994, portant création aux dites UNIVERSITÉS du DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE EUROPEEN LASERS
MÉDICAUX ;*

*LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PIERRE ET MARIE CURIE
délivre le présent diplôme à **M. Aurélien PERROD.***

Signature du titulaire

*Pour les Présidents des Universités
Le Président de l'Université PARIS VI*



JEAN CHAMBAZ

Fait à Paris, le 09 Décembre 2016

*Le Directeur de l'U.E.R. de Médecine
BRUNO RIOU*

